

**Objet : Circulaire d'information concernant l'Appel à projets- Littérature de Jeunesse.**

**Réseaux : Communauté française/Officiel subventionné/  
Libre subventionné (conf. / Non conf.).**

**Niveaux et services : Enseignement supérieur non- universitaire.**

**Période :**

- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs Président(e)s des Hautes-Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs de la catégorie pédagogique des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;
- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs de la catégorie sociale des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Pour information :

- A Madame la Ministre membre du Collège de la Commission Communautaire française chargée de l'Enseignement
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement supérieurs subventionnés.

<b><u>Circulaire</u></b>	Informative	Administrative	Projet
<b><u>Emetteur</u></b>	Service de l'Administrateur général		AGERS
<b><u>Destinataire</u></b>	Directrices-présidentes et Directeurs-présidents des Hautes-Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.		supérieur
<b><u>Contact</u></b>	Fabrice DELOOZ	02.690.81.40	fabrice.delooz@cfwb.be
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	OUI		NON
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>	30/11/2007		
<b><u>Objet</u></b>	Appel à projets - Littérature de Jeunesse.		

**Renvoi(s) :**

**Nombre de pages : - texte : 1p - annexes : 13p**  
**duplicata :www.adm.cfw.be**  
**Mots-clés :Littérature de jeunesse.**

Bruxelles, le 6 novembre 2007

N/réf.: AG/JPH/CG/FD/2007-309

Votre correspondant :  
Fabrice DELOOZ  
Telephone : n°02/690.81.40  
E-mail : [fabrice.delooz@cfwb.be](mailto:fabrice.delooz@cfwb.be)

Annexes : 4

**Objet : Appel à projets.**

Mesdames et Messieurs les Directeurs-Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de la catégorie pédagogique,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de la catégorie sociale,

Madame Marie-Dominique Simonet, Vice-présidente du Gouvernement et  
Ministre en charge de l'Enseignement supérieur me charge de vous informer,  
par la présente, de deux appels à projets lancés à l'initiative de Madame Fadila  
Laanan, Ministre de la Culture de la Communauté française.

Ceux-ci s'adressent d'une part à la catégorie pédagogique des Hautes Ecoles,  
sections Normale préscolaire et Normale primaire, et d'autre part à la catégorie  
sociale, section Bibliothécaire-documentaliste.

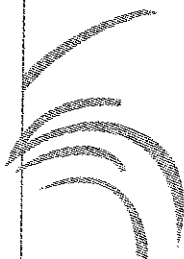
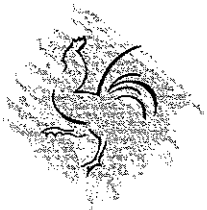
Vous trouverez en annexe :

- Le courrier vous étant adressé, par Madame la Ministre Marie-Dominique Simonet, concernant ces deux appels à projet,
- La lettre introductive de Madame la Ministre Fadila Laanan,
- L'appel concernant la catégorie pédagogique,
- L'appel concernant la catégorie sociale.

Je vous en souhaite bonne réception.

**L'Administrateur général,**

**Jean-Pierre Hubin**



Cabinet de la Vice-Présidente du Gouvernement et Ministre  
de l'Enseignement supérieur de la Recherche scientifique et  
des Relations internationales de la Communauté française

**Marie-Dominique SIMONET**

Rue Belliard 9-13  
B-1040 Bruxelles  
Tél : +32 2 213 35 11  
Fax : +32 2 213 35 23

Bruxelles, le **26 OCT. 2007**

*N/réf : BDV/TVL/mv/12.10.2007/51600  
Dossier géré par Thérèse VAN LAETHEM*

**Objet : Appel à projets.**

Mesdames et Messieurs les Directeurs-Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de la catégorie pédagogique,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de la catégorie sociale,

Vous trouverez ci-joint deux appels à projets lancés à l'initiative de Madame  
Fadila LAANAN, Ministre de la Culture de la Communauté française.

Ceux-ci s'adressent d'une part à la catégorie pédagogique des Hautes Ecoles,  
sections Normale préscolaire et Normale primaire, et d'autre part à la catégorie  
sociale, section Bibliothécaire-documentaliste.

Comme vous le constaterez, la possibilité est offerte aux Hautes Ecoles  
d'organiser de fructueuses rencontres entre les membres du personnel  
enseignant, les étudiants et des auteurs ou illustrateurs spécialisés en littérature  
de jeunesse, issus de la Communauté française.

Ces rencontres ne seront pas à charge financière de la Haute Ecole, la Ministre  
LAANAN ayant dégagé un budget permettant de couvrir les dépenses des  
personnes invitées.

Vous trouverez toutes les modalités pratiques d'introduction des demandes  
dans les dossiers ci-joints.

Je vous remercie d'accorder à ces appels à projets un accueil favorable et vous  
souhaite, Mesdames et Messieurs les Directeurs-Présidents, Mesdames et  
Messieurs les Directeurs de la catégorie pédagogique, Mesdames et Messieurs  
les Directeurs de la catégorie sociale, de très fructueuses rencontres avec les  
auteurs et artistes de la Communauté française.

**La Ministre,**

**Marie-Dominique SIMONET**

**Information aux Directions des Etablissements  
de l'Enseignement Supérieur pédagogique en  
Communauté française**

**Sensibilisation à la Littérature de Jeunesse au sein du Supérieur  
pédagogique. Appel à projets**

Dans le cadre de ses actions en faveur de la littérature de jeunesse pour l'année académique 2007-2008, la Communauté française souhaite faciliter les rencontres entre les étudiants des établissements du Supérieur pédagogique et des auteurs/illustrateurs de la Communauté française.

Ces projets de rencontre devraient permettre aux étudiants d'être sensibilisés à cette littérature, source de savoir et d'épanouissement individuel. Les étudiants devenus professeurs pourront faire partager ultérieurement cet intérêt à leurs élèves.

Ils pourront, dans une phase suivante, construire avec leurs formateurs des séquences didactiques.

Par cette initiative, la Communauté française souhaite faciliter les contacts entre le monde de l'enseignement et celui des auteurs-illustrateurs. Elle intervient financièrement dans les frais encourus par ces derniers.

S'il est demandé à l'équipe pédagogique de s'investir humainement dans la préparation des rencontres, elle ne devra pas intervenir dans le défraiement de l'auteur.

Les informations pratiques sont jointes en annexe. Elles sont également disponibles sur le site [www.litteraturedejeunesse.be](http://www.litteraturedejeunesse.be).

En espérant que cette initiative retiendra l'attention de vos enseignants, je vous prie de recevoir l'expression de ma parfaite considération.

Fadila LAANAN  
Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel  
et de la Jeunesse

# « UN AUTEUR/ILLUSTRATEUR DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SECTION BIBLIOTHÉCAIRE- DOCUMENTALISTE »

## APPEL A PROJETS 2007-2008

[accueil.auteurs.jeunesse@cfwb.be](mailto:accueil.auteurs.jeunesse@cfwb.be)

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE  
SERVICE GÉNÉRAL DES LETTRES ET DU LIVRE 1B040  
BD LEOPOLD II 44 B-1080 BRUXELLES

**A l'initiative de la ministre de la culture, Fadila LAANAN, la Communauté française invite les équipes pédagogiques à consacrer un temps de formation à la Littérature de Jeunesse et à faire se rencontrer des auteurs / illustrateurs et des étudiants. Un budget particulier est prévu pour le défraiement des auteurs/illustrateurs durant l'année académique 2007-2008.**

### **Pourquoi favoriser les rencontres?**

Aujourd'hui, l'album pour enfants et le roman pour adolescents comptent parmi les lieux de création les plus dynamiques, tant sur le plan international qu'en Communauté française Wallonie-Bruxelles.

L'accès des jeunes au livre et à la lecture est une nécessité :

- la lecture, en tant qu'appropriation individuelle d'une oeuvre, contribue à la formation de la personnalité,
- le développement des compétences en lecture constitue un enjeu majeur dans la construction d'une société démocratique,
- la lecture fait partie intégrante d'une politique culturelle qui doit donner à chacun, et surtout aux jeunes, le goût et le plaisir de la lecture,
- l'accès à la culture, dès le plus jeune âge, est inscrit dans la Déclaration universelle des Droits de l'Enfant,
- il est indispensable que les enfants partagent des références communes qui favorisent le dialogue au sein d'une société de plus en plus diversifiée.

Afin d'atteindre ces objectifs, la formation des futurs enseignants, bibliothécaires ou documentalistes, est fondamentale.

La rencontre entre un auteur-illustrateur et le public étudiant est un excellent moyen pour assurer cette sensibilisation. De pareils contacts constituent également une source d'enrichissement pour les auteurs et illustrateurs.

### **A qui s'adresse cet appel à projets ?**

Il s'adresse aux équipes pédagogiques des établissements d'Enseignement Supérieur organisant la section Bibliothécaire-Documentaliste en Communauté française.

## **En quoi consiste l'initiative ?**

Elle consiste en une rencontre / une activité réunissant un auteur-illustrateur Jeunesse issu de la Communauté française et des étudiants de l'enseignement supérieur. Cette rencontre s'inscrira dans un module de découverte ou d'approfondissement de la Littérature de Jeunesse. Elle permettra aux étudiants de mieux l'appréhender et d'apprécier son potentiel pour la formation et l'épanouissement de leurs futurs élèves.

## **Quels en sont les objectifs ?**

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

1. Donner la possibilité aux étudiants, au travers du travail d'un auteur ou d'un illustrateur d'approcher ou d'approfondir la Littérature de Jeunesse, de découvrir sa richesse et sa diversité ; les étudiants pourront prendre conscience du haut degré de qualité atteint par cette littérature, notamment en Communauté française ;

2. Permettre aux étudiants de percevoir le potentiel de cette littérature pour les plus jeunes : développement de la personnalité, maîtrise de la lecture et plaisir ;

3. Donner l'opportunité à un auteur / un illustrateur issu de la Communauté française de témoigner de son métier, au quotidien, de ses sources d'inspiration, de ses relations avec les autres acteurs de la chaîne du livre, et de ses relations avec les jeunes lecteurs ;

4. Permettre de traiter de différentes problématiques liées au genre particulier qu'est l'album :

- la lecture de l'image et les différents statuts de celle-ci (image isolée, image séquentielle),
- la spécificité des messages linguistiques et visuels,
- les rapports texte/image et l'analyse de leur variété,
- les techniques et les effets de la mise en page,
- les aspects formels et esthétiques ;

5. Permettre de confronter la construction du sens par le lecteur-interprète aux intentions de l'auteur-illustrateur.

## **Quels sont les auteurs et illustrateurs concernés ?**

Les auteurs et illustrateurs professionnels, issus de la Communauté française, qui ont à leur actif plusieurs ouvrages édités à compte d'éditeur. Cela signifie qu'ils bénéficient déjà d'une bonne expérience de leur métier de créateur et peuvent la faire partager avec des étudiants.

## **Comment procéder ?**

L'équipe pédagogique qui prend l'initiative de la rencontre, communique la teneur de son projet au service « Accueil Auteurs Jeunesse ». Elle précise ses



attentes et objectifs (voir des orientations possibles sur le site [www.litteraturedejeunesse.be](http://www.litteraturedejeunesse.be)) et propose des noms d'auteurs/illustrateurs.

Le service prend contact avec l'équipe pédagogique afin de finaliser le projet, le cas échéant, et donner son accord sur la prise en charge des frais de la rencontre.

Afin de préparer au mieux la rencontre, l'équipe pédagogique et l'auteur illustrateur sont invités à se concerter et à convenir des modalités pratiques de la rencontre.

Les coordonnées de la grande majorité des auteurs figurent dans le « Répertoire des auteurs illustrateurs de la Communauté française ». Celui-ci est disponible dans les bibliothèques publiques ou peut être acquis auprès du Centre de Lecture publique de la Communauté française au prix de 12€ (*CLPCF rue Louvrex, 46 b 4000 LIEGE 04-232 40 15*). Sa version en ligne est accessible sur [www.litteraturedejeunesse.be](http://www.litteraturedejeunesse.be).

Les auteurs et illustrateurs peuvent bien sûr être contactés via leurs éditeurs respectifs. Au besoin, la Communauté française facilitera les contacts.

Certains auteurs répondent rarement aux sollicitations, d'autres sont par contre très disponibles. C'est pourquoi l'équipe pédagogique est invitée à proposer plusieurs noms.

L'auteur introduit sa demande de participation aux frais auprès de la Cellule et lui fait part de ses impressions.

### **Quel est le rôle de la Communauté française et quel est le montant de son intervention financière?**

Le service « Accueil Auteurs Jeunesse » prend connaissance du projet pédagogique et s'assure de la bonne tenue des rencontres. Il veille à leur impact positif tant pour les auteurs / illustrateurs que pour les étudiants.

Il organise le défraiement des auteurs / illustrateurs soit un **budget forfaitaire de 250€ bruts, soit 175 € net par intervention d'une demi journée** au sein de l'établissement d'enseignement supérieur. Cette indemnité comprend les frais de préparation et le temps de présence sur place. Hors les dépenses éventuelles liées à l'achat de livres, l'équipe pédagogique n'a aucun frais à engager.

Les frais de transport de l'auteur / l'illustrateur sont également pris en compte, à concurrence du remboursement du billet de train ou des frais kilométriques (avec un plafond de 36€).

Si le projet pédagogique proposé le motive, celui-ci peut être prolongé sur deux ou, au maximum, trois journées.

### **Où introduire la demande ?**

Les projets peuvent être introduits dès à présent **par courriel ou courrier auprès de** : Accueil Auteurs Jeunesse [accueil.auteurs.jeunesse@cfwb.be](mailto:accueil.auteurs.jeunesse@cfwb.be)

Ministère de la Communauté française Direction générale de la Culture  
Service général des Lettres et du Livre,  
Bd Léopold II, 44 1b040  
B-1080 BRUXELLES  
02 413 34 61 (secrétariat) / 02 413 21 33 / 02 413 22 34

**ANNEXE : « Un auteur /illustrateur dans le Supérieur pédagogique »  
Appel à projets**

**CONTENU DE LA DEMANDE**

1. Coordonnées de l'établissement :
  
2. Coordonnées de la personne de référence au sein de l'équipe pédagogique (nom, adresse, courriel, téléphones) :
  
3. Présentation de la catégorie d'étudiants concernés et de leur nombre :
  
4. Lignes directrices du projet:
  - Intentions de l'équipe pédagogique :
  
  
  - Attentes par rapport à l'intervention de l'auteur / illustrateur :
  
  
  - Organisation pratique :
  
5. Auteurs / illustrateurs de la Communauté française que l'équipe souhaite inviter (au moins trois noms) :

Des pistes de réflexion pour organiser les rencontres sont disponibles sur [www.litteraturedejeunesse.be](http://www.litteraturedejeunesse.be)



# « UN AUTEUR/ILLUSTRATEUR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PÉDAGOGIQUE »

**APPEL A PROJETS 2007-2008**

[accueil.auteurs.jeunesse@cfwb.be](mailto:accueil.auteurs.jeunesse@cfwb.be)

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE  
SERVICE GÉNÉRAL DES LETTRES ET DU LIVRE 1B040  
BD LEOPOLD II 44 B-1080 BRUXELLES

**A l'initiative de la ministre de la culture, Fadila LAANAN, la Communauté française invite les équipes pédagogiques à consacrer un temps de formation à la Littérature de Jeunesse et à faire se rencontrer des auteurs / illustrateurs et des étudiants. Un budget particulier est prévu pour le défraiement des auteurs/illustrateurs durant l'année académique 2007-2008.**

### **Pourquoi favoriser les rencontres?**

Aujourd'hui, l'album pour enfants et le roman pour adolescents comptent parmi les lieux de création les plus dynamiques, tant sur le plan international qu'en Communauté française Wallonie-Bruxelles.

L'accès des jeunes au livre et à la lecture est une nécessité :

- la lecture, en tant qu'appropriation individuelle d'une oeuvre, contribue à la formation de la personnalité,
- le développement des compétences en lecture constitue un enjeu majeur dans la construction d'une société démocratique,
- la lecture fait partie intégrante d'une politique culturelle qui doit donner à chacun, et surtout aux jeunes, le goût et le plaisir de la lecture,
- l'accès à la culture, dès le plus jeune âge, est inscrit dans la Déclaration universelle des Droits de l'Enfant,
- il est indispensable que les enfants partagent des références communes qui favorisent le dialogue au sein d'une société de plus en plus diversifiée.

Afin d'atteindre ces objectifs, la formation des futurs enseignants, bibliothécaires ou documentalistes, est fondamentale.

La rencontre entre un auteur-illustrateur et le public étudiant est un excellent moyen pour assurer cette sensibilisation. De pareils contacts constituent également une source d'enrichissement pour les auteurs et illustrateurs.

### **A qui s'adresse cet appel à projets ?**

Il s'adresse aux équipes pédagogiques des établissements d'Enseignement Supérieur pédagogique en Communauté française.

Il est également accessible aux autres établissements d'Enseignement Supérieur dont les étudiants sont appelés à mettre en contact Jeunesse et monde du livre, notamment les futurs bibliothécaires et documentalistes.

### **En quoi consiste l'initiative ?**

Elle consiste en une rencontre / une activité réunissant un auteur-illustrateur Jeunesse issu de la Communauté française et des étudiants de l'enseignement supérieur. Cette rencontre s'inscrira dans un module de découverte ou d'approfondissement de la Littérature de Jeunesse. Elle permettra aux étudiants de mieux l'appréhender et d'apprécier son potentiel pour la formation et l'épanouissement de leurs futurs élèves.

### **Quels en sont les objectifs ?**

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

1. Donner la possibilité aux étudiants, au travers du travail d'un auteur ou d'un illustrateur d'approcher ou d'approfondir la Littérature de Jeunesse, de découvrir sa richesse et sa diversité ; les étudiants pourront prendre conscience du haut degré de qualité atteint par cette littérature, notamment en Communauté française ;
2. Permettre aux étudiants de percevoir le potentiel de cette littérature pour les plus jeunes : développement de la personnalité, maîtrise de la lecture et plaisir ;
3. Donner l'opportunité à un auteur / un illustrateur issu de la Communauté française de témoigner de son métier, au quotidien, de ses sources d'inspiration, de ses relations avec les autres acteurs de la chaîne du livre, et de ses relations avec les jeunes lecteurs ;
4. Permettre de traiter de différentes problématiques liées au genre particulier qu'est l'album :
  - la lecture de l'image et les différents statuts de celle-ci (image isolée, image séquentielle),
  - la spécificité des messages linguistiques et visuels,
  - les rapports texte/image et l'analyse de leur variété,
  - les techniques et les effets de la mise en page,
  - les aspects formels et esthétiques ;
5. Permettre de confronter la construction du sens par le lecteur-interprète aux intentions de l'auteur-illustrateur.

### **Quels sont les auteurs et illustrateurs concernés ?**

Les auteurs et illustrateurs professionnels, issus de la Communauté française, qui ont à leur actif plusieurs ouvrages édités à compte d'éditeur. Cela signifie qu'ils bénéficient déjà d'une bonne expérience de leur métier de créateur et peuvent la faire partager avec des étudiants.

## Comment procéder ?

L'équipe pédagogique qui prend l'initiative de la rencontre, communique la teneur de son projet au service « Accueil Auteurs Jeunesse ». Elle précise ses attentes et objectifs (voir des orientations possibles sur le site [www.litteraturedejeunesse.be](http://www.litteraturedejeunesse.be)) et propose des noms d'auteurs/illustrateurs.

Le service prend contact avec l'équipe pédagogique afin de finaliser le projet, le cas échéant, et donner son accord sur la prise en charge des frais de la rencontre.

Afin de préparer au mieux la rencontre, l'équipe pédagogique et l'auteur illustrateur sont invités à se concerter et à convenir des modalités pratiques de la rencontre.

Les coordonnées de la grande majorité des auteurs figurent dans le « Répertoire des auteurs illustrateurs de la Communauté française ». Celui-ci est disponible dans les bibliothèques publiques ou peut être acquis auprès du Centre de Lecture publique de la Communauté française au prix de 12€ (*CLPCF rue Louvrex, 46 b 4000 LIEGE 04-232 40 15*). Sa version en ligne est accessible sur [www.litteraturedejeunesse.be](http://www.litteraturedejeunesse.be).

Les auteurs et illustrateurs peuvent bien sûr être contactés via leurs éditeurs respectifs. Au besoin, la Communauté française facilitera les contacts.

Certains auteurs répondent rarement aux sollicitations, d'autres sont par contre très disponibles. C'est pourquoi l'équipe pédagogique est invitée à proposer plusieurs noms.

L'auteur introduit sa demande de participation aux frais auprès de la Cellule et lui fait part de ses impressions.

## Quel est le rôle de la Communauté française et quel est le montant de son intervention financière?

Le service « Accueil Auteurs Jeunesse » prend connaissance du projet pédagogique et s'assure de la bonne tenue des rencontres. Il veille à leur impact positif tant pour les auteurs / illustrateurs que pour les étudiants.

Il organise le défraiement des auteurs / illustrateurs soit un **budget forfaitaire de 250€ bruts, soit 175 € net par intervention d'une demi journée** au sein de l'établissement d'enseignement supérieur. Cette indemnité comprend les frais de préparation et le temps de présence sur place. Hors les dépenses éventuelles liées à l'achat de livres, l'équipe pédagogique n'a aucun frais à engager.

Les frais de transport de l'auteur / l'illustrateur sont également pris en compte, à concurrence du remboursement du billet de train ou des frais kilométriques (avec un plafond de 36€).

Si le projet pédagogique proposé le motive, celui-ci peut être prolongé sur deux ou, au maximum, trois journées.

## Où introduire la demande ?

Les projets peuvent être introduits dès à présent **par courriel ou courrier**  
**auprès de** : Accueil Auteurs Jeunesse [accueil.auteurs.jeunesse@cfwb.be](mailto:accueil.auteurs.jeunesse@cfwb.be)

Ministère de la Communauté française Direction générale de la Culture  
Service général des Lettres et du Livre,  
Bd Léopold II, 44 1b040  
B-1080 BRUXELLES  
02 413 34 61 (secrétariat) / 02 413 21 33 / 02 413 22 34



**ANNEXE : « Un auteur /illustrateur dans le Supérieur pédagogique »  
Appel à projets**

**CONTENU DE LA DEMANDE**

1. Coordonnées de l'établissement :
  
2. Coordonnées de la personne de référence au sein de l'équipe pédagogique (nom, adresse, courriel, téléphones) :
  
3. Présentation de la catégorie d'étudiants concernés et de leur nombre :
  
4. Lignes directrices du projet:
  - Intentions de l'équipe pédagogique :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  - Attentes par rapport à l'intervention de l'auteur / illustrateur :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  - Organisation pratique :
  
5. Auteurs / illustrateurs de la Communauté française que l'équipe souhaite inviter (au moins trois noms) :

Des pistes de réflexion pour organiser les rencontres sont disponibles sur [www.litteraturedejeunesse.be](http://www.litteraturedejeunesse.be)